

Date de la convocation : 01/10/2025
Date d'affichage de la convocation 01/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	21
Représentés :	06
Votants :	27

Délibération n°

2025_D_051

Séance du 08 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Sonia PREHOUBERT, Mikaël MATIGNON, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN, M Reynald CARLOT pouvoir à M. Florent GAUROIS, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Kylan GORIT, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM.

Absents : Mme Laura SERON-HABERLAND, M. Jean-Michel POTS.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Objet de la délibération : CONTRAT DE MAINTENANCE – TYPE 3 – CUISSON/LAVERIE/FROID – AUBE FROID

Madame le Maire présente un projet de contrat de maintenance proposée par la société AUBE FROID située à La-Chapelle-Saint-Luc (24 rue René Descartes), société spécialisée dans l'installation de cuisines professionnelles, froid et énergies renouvelables ainsi que de la maintenance du matériel.

Ce contrat sera signé pour une durée de cinq ans à compter de la date exécutoire de la présente délibération. Le montant annuel de la prestation de maintenance s'élève à 2 090,00 € HT, soit 2 508,00 € TTC.

Considérant la nécessité de garantir la bonne fonctionnalité des équipements de cuisson, de laverie et de froid dans les établissements suivants :

- salle polyvalente d'Aix-en-Othe,
- Crèche « les Quen'othé »,
- Ecole Jean Moulin
- Salle polyvalente de Villemaur-sur-Vanne,
- Salle polyvalente de Pâlis.

Considérant que le devis proposé par la société AUBE FROID pour le contrat type F3 a été étudié et jugé conforme aux attentes,

Considérant que ce contrat permettra de garantir un service de qualité et de réduire les risques de pannes,

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

▸ **ACCEPTE** la proposition de contrat de maintenance (Type 3 : Cuisson/Laverie/Froid) de la société AUBE FROID présentée ci-dessous.

▸ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer, au nom de la commune le contrat proposé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

